



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS DIX-NEUVIÈME AUDIO- CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Dans l'attente du recours que nous avons déposé auprès du Conseil d'État, nombre d'entre vous nous ont fait remonter leur dégoût suite à la décision dogmatique de retirer 5 jours de RTT pour les douaniers qui ont été en Autorisation d'Absence du 16 mars au 16 avril ou un prorata de ces 5 jours pour ceux qui ont eu une activité réduite mais qui pour autant, ont toujours été en "réserve" et sont restés disponibles!

Vous connaissez maintenant la position très claire de la CFDT sur cette ordonnance. Elle est foncièrement injuste, totalement absurde et surtout, elle est aveugle et fait fi de toutes les situations individuelles que nous avons vécues.

Nous vous avons informés lors de nos publications précédentes, des nombreux éléments d'injustice de cette mesure mais nous nous permettons de faire remonter la détresse des douanières et des douaniers qui nous ont écrit, nombreux, depuis ce mardi.

- Des parents d'enfants souffrant d'autisme qui sont pénalisés d'avoir obtenu des AEA alors que le confinement est une véritable drame pour ces familles.
- Des parents isolés ou des collègues dont le conjoint est soignant, qui n'ont eu d'autres choix que de garder leurs enfants et qui maintenant n'ont pour alternative que de subir ou se retourner vers les grands-parents.
- Des agents Su et Co qui depuis plus d'un mois, demandent à être intégrés à des collectifs de travail et qui sont maintenant lourdement pénalisés par les refus de leurs chefs de service de les coter ou de leur octroyer une connexion rapido.
- Des agents en AEA qui de bonne fois, ont continué à télétravailler en utilisant mercure ou la connexion rapido de leur conjoint et qui estiment maintenant être les véritables « cocus » de l'histoire.
- Des agents malades et immuno-déprimés, extrêmement soucieux de la période actuelle et qui ont, hélas, bien pris conscience que l'administration n'a toujours pas réfléchi à la suite, pas plus qu'à leur trouver, pour la reprise annoncée, des postes de travail adaptés et des conditions de travail qui vont assurer leur sécurité. Ils vont donc continuer à être stigmatisés et mis au banc de notre communauté.
- Des agents de la surveillance qui ont été contraints à une baisse d'activité alors qu'ils demandent depuis le début de la crise d'être associés à des missions de service public.

Nous pourrions multiplier les exemples tant nous recevons de messages outrés.

Maintenant, il va falloir que le gouvernement et le Direction Générale assument les conséquences de leurs actes. Nous les détaillons dans cette publication.

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

CONGÉS/RTT

On interdit aux agents de travailler !

Ce qui devait arriver arriva !

Certains d'entre nous, en Su comme en Co, demandent à être "re-cotés" et essuient des refus systématiques. Pourtant, les positions de réserve considérées finalement par l'Administration comme des Autorisations d'Absence et qui au final vont entraîner des retraits de RTT, ne peuvent être mises en place qu'avec l'accord de l'agent. L'obligation de l'employeur est bien de fournir aux salariés du travail pour la durée hebdomadaire prévue par la loi.

Comme nous l'écrivions déjà ce mardi, l'ordonnance idiote qui entraîne le retrait des jours de RTT met l'administration dans une situation totalement schizophrénique. Elle a l'obligation de donner du travail aux agents qui ne peuvent pas télétravailler (plus de la majorité des douaniers) et doit par la même occasion protéger la santé de ces agents.

Madame la Directrice Générale, une chose est sûre, vous ne pouvez pas empêcher un agent qui le souhaite de travailler, vous ne pouvez pas l'obliger à accepter des autorisations d'absence qui vont au final le pénaliser. Nous vous demandons donc d'accepter toutes les demandes d'agents dans ce sens. Bien sûr, la distanciation sociale reste de mise sur le terrain, dans les bureaux comme dans les véhicules de service. C'est donc à vous maintenant de trouver des solutions, à défaut, demandez son avis au ministre !

Réponse : « La problématique du retrait de jours de RTT ne doit pas remettre en cause l'objectif prioritaire d'ordre sanitaire », un argument bien peu juridique qui démontre vraiment le malaise de l'Administration face aux demandes des agents.

Manque total d'imagination et d'empathie

Des collègues nous ont contactés pour qu'au lieu de leur supprimer aveuglement et bêtement 10 jours de congés, ces jours soient mis au pot commun pour le dispositif d'accompagnement des douaniers, aidant familial ou avec un enfant malade, cette possibilité existant depuis 4 ans suite à la publication du décret n°2015-580. Une mesure qui aurait été plus intelligente, utile socialement, généreuse, qui est la preuve une fois de plus du manque total d'imagination et d'empathie de nos dirigeants.

Pourquoi se priver d'une si bonne idée ?

La CFDT Douane demande donc à la Direction Générale d'étudier cette demande.

SURVEILLANCE : COUPONS LES TÉLÉPHONES PORTABLES PRO

Comme tous les douaniers, les agents de la surveillance sont placés en position de réserve quand ils ne sont pas cotés. Ils ont donc pour instruction (à l'ordre ou verbale) de garder : « leur téléphone de service allumé car ils sont susceptibles d'être rappelés en cas de nécessité de service ». C'était ainsi une forme de permanence qui ne disait pas son nom. Les agents ont dorénavant compris qu'ils étaient les dindons de la farce avec cette mesure inique de retrait des RTT.

La CFDT invite donc tous les douaniers qui ne touchent pas de primes d'astreinte, à couper leur téléphone professionnel en dehors des heures effectives de service.

C'en est fini de prendre les agents pour des imbéciles, la position de réserve a fait long feu.

PRIME EXCEPTIONNELLE : UN COUP DE COM MINABLE SUR LE DOS DES AGENTS.

Le ministre a eu son instant de gloire en annonçant une prime de 1000 euros pour les fonctionnaires dont les douaniers !

Il a ainsi pu faire le tour des plateaux télé et eu la une de la presse. Maintenant que le coup de com est fait et qu'une fois de plus, on a pu dans certains médias faire passer les fonctionnaires pour des privilégiés, il est temps pour nos autorités de faire retomber le soufflet. Comme le dit l'adage, « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ».

La DG attend donc maintenant un arbitrage budgétaire pour connaître l'enveloppe qui lui sera allouée. Une prime qui au final sera le prix de la peur, puisqu'elle ne sera destinée selon le gouvernement « qu'aux agents qui ont eu un surcroît significatif de travail ». Tout un art que de communiquer sur le dos des fonctionnaires, de diviser les Français et au final, d'utiliser le tout pour redorer une communication gouvernementale en lambeaux sur le sujet des services publics.

DROIT DE SUITE RH

Accident du travail : Une autre décision scandaleuse en vue !

Une direction interrégionale vient de recevoir des instructions concernant les accidents de service. Désormais, plus aucune attestation de prise en charge ne sera délivrée tant que l'accident ne sera pas reconnu comme imputable au service. L'agent devra donc avancer les frais sans donner sa carte vitale. Ses feuilles de soins ne devront pas être envoyées à son centre de sécurité sociale.

C'est totalement inadmissible, le montant des actes médicaux varient mais sans la carte vitale, ça peut vite coûter un bras...

La CFDT Douane a interpellé la DG sur le sujet. Nous demandons la suppression de cette note de service qui visiblement est déjà appliquée depuis dans certaines directions sans que les Organisations Syndicales aient été saisies !

Réponse : On nous annonce que la réglementation a évolué en février 2019 ! Il y aurait eu un long travail d'analyse qui a abouti, selon un hasard de calendrier, plus d'une semaine avant le début de la crise sanitaire ! La note serait même à l'avantage des agents par la mise en place d'un régime de présomption d'imputabilité pour les accidents de service ainsi que de délais de traitement par l'administration.

Notre analyse : Difficile de voir dans un projet de texte fait en catimini, une grande avancée sociale. Hors de question d'accepter le principe de l'avance des frais médicaux tant que l'accident n'est pas reconnu comme imputable au service. Ce texte, comme toute évolution juridique, doit faire l'objet d'une présentation aux représentants du personnel avant son application !

Garde d'enfant et rentrée scolaire différenciée

Après le 11 mai, la situation des parents ne va pas être simplifiée. Des écoles vont fonctionner au ralenti (1 jour sur deux ou une semaine sur deux) si bien que les parents qui ont des enfants dans plusieurs niveaux vont avoir des dates de rentrées différenciées. Avec ou sans retrait de RTT, beaucoup d'entre nous n'auront pas le choix.

**Comment la Direction Générale va t-elle traiter la question ?
Une fois de plus, il y aura autant de situations qu'il y a de familles !**

Réponse : L'administration n'avait pas identifié ce sujet et y répondra la semaine prochaine

Personnes à risque, personnes fragiles : quid de l'après 11 mai ?

Rappelons la revendication que nous avons posée la semaine dernière : Il est urgent de clarifier la situation de nos collègues qui suite à diverses pathologies, constituent ce que le gouvernement appelle les personnes « à risque ». Une ordonnance récente évoque en creux que la position « arrêt maladie » serait généralisée, ce qui entraînerait de fait une perte de pouvoir d'achat avec le passage éventuel en demi-traitement si la situation perdure.

Quand est-il réellement ?

Réponse : Toujours pas d'éclaircissement de la part de l'administration sur ce point pourtant urgentissime, nous relancerons la semaine prochaine.

Inspecteurs élèves

Voilà bientôt 6 semaines que les Inspecteur élèves ont quitté l'école de Tourcoing.

Malgré le dévouement des enseignants qui essaient de maintenir la continuité pédagogique et qui pour certains seront récompensés par des retraits de RTT (Merci patron), les stagiaires ont un sentiment d'abandon face aux incertitudes : reviendra, reviendra pas? Exams ? Pas d'exams? Autant d'éléments qui font monter le stress dans une situation déjà difficile.

Cette promotion dont tout le monde se félicitait, n'a pas mérité un tel traitement.

MAÎTRES-CHIEN

Une publication d'une organisation syndicale a fait bondir la communauté des maîtres-chien et a créé une polémique intense. Ce tract évoquait la possibilité de limiter l'emploi des équipes cynophiles à des situations exceptionnelles.

Évidemment, nous ne partageons pas cette analyse et il semble d'ailleurs que la Direction Générale non plus. Pour revenir sur la genèse de cette note de la médecine de prévention relative à la doctrine d'emploi des maîtres-chien, elle trouve son origine dans l'interpellation d'équipes cynophiles qui ont saisi les organisations syndicales sur le fait que toutes les spécialités douanières avait été évoquées dans le cadre de la crise sanitaire sauf la leur.

Tout le monde a bien vite compris à la lecture de la note de la médecine de prévention qu'elle était inapplicable, frotter les coussinets et la truffe du chien ainsi que son pelage au savon plusieurs fois par jour est impensable et provoquerait des problèmes dermatologiques à long terme. Imagine t-on que l'on fasse de même avec nos vêtements et chaussures à chaque contrôle !

De manière pragmatique, la Direction Générale nous avait fait passer le message que tout ce qui est inapplicable ne doit pas être appliqué. Les termes exacts employés par la Directrice Générale étaient les suivants : « La note cependant ne fait pas obstacle au travail de terrain qui peut continuer sans difficultés. »

Pour la CFDT Douane, la note de la médecine de prévention est morte née et le débat doit être clos.

C'est d'autant plus vrai que l'Anses a actualisé ses conclusions le 20 avril et puisque la note DG s'est appuyée sur leurs précédentes conclusions, en voici les nouvelles : « ... dans le contexte actuel et au vu des informations disponibles, l'Anses considère qu'il n'existe actuellement aucune preuve que les animaux domestiques jouent un rôle épidémiologique dans la diffusion du SARS-CoV-2. De plus, aucun cas de contamination de l'Homme par un animal de compagnie n'a été rapportée à ce jour ». Voilà une conclusion qui devrait éteindre définitivement la polémique.

Par contre, il y aura peut-être un sujet à partir du 11 mai et de la reprise progressive d'une activité normale.

Nombre de maîtres-chien sont amenés à travailler sur plusieurs unités et les stocks de masques et autres équipements de protection vont être gérés au niveau de chaque unité. Il nous semble donc important que chaque équipe cynophile puisse avoir son propre kit personnel pour ne dépendre de personne.

Ces kit personnels pourraient contenir des masques, du gels hydroalcoolique et des gants. Il faudrait peut-être d'ailleurs réfléchir à en avoir une version spécifiquement adaptée pour les EMC. Nous le rappelions dans un précédent compte-rendu, c'est l'une des plus anciennes spécialités douanières et elle est indispensable dans le dispositif LCF de la surveillance.



SNDFR ET RI DE METZ, BUREAU DE LESQUIN

C'est par une communication ministérielle que nous apprenons la réduction des délais de remboursement de la TICPE et le report de la date de paiement de la TSVR.

Résultats, les services du SNDFR et de la RI à Metz ainsi que ceux du bureau de Lesquin, qui sont tous trois en charge de ces questions, vont avoir un important surcroît de travail. Ironie de l'histoire, nos collègues dans ces services sont restructurés !

L'administration va donc a minima revoir le calendrier et fait la preuve par l'absurde que les restructurations sont un non-sens.

PRÉPARER LE DÉCONFINEMENT :

La Direction Générale a souhaité connaître les positions des différentes organisations syndicales sur la question de la reprise d'activité. La CFDT avait déjà donné ces prérequis sur le sujet ; nous vous les avons d'ailleurs transmis dans les comptes-rendus précédents en mettant notamment en exergue la question du testing. Concrètement, nous avons identifié cinq grands thèmes : Le volet RH / Les équipements et le matériel informatique / Les locaux / Les questions Métier-Missions Contrôles / Les transports domicile-travail.

Nous avons besoin de vos remontées de terrain et de vos propositions de revendications pour alimenter notre base de donnée sur cette question extrêmement sensible de la reprise d'activité. Merci pour toutes vos contributions.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE

https://finances.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287



ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Ci-après le tableau fourni par la Direction Générale sur la situation sanitaire en douane.

La situation au Mercredi 22 avril: nous comptons 94 agents malades soit 3 collègues de moins par rapport au lundi 20 avril .

PROCHAINE RÉUNION MARDI 28 AVRIL À 14H00
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES. BON COURAGE À TOUS.



**CORONAVIRUS
COVID-19**

**Des réponses à vos questions
sur la **FAQ** de la CFDT**
ou en écrivant à **covid-19@cfdt.fr**

	Nombre total d'agents présents dans les services	Nombre total d'agents OP/CO AGen quatorzaine	Nombre total d'agents SU en quatorzaine	Total agents en quatorzaine	Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés ou non)	Nombre d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	Total agents malades du COVID 19
DI DR SCN							
DI Grand Est	248	0	10	10	1	5	6
DI IDF	191	11	8	19	8	18	26
DI NORMANDIE	122	1	0	1	0	2	2
DI PACA CORSE	206	2	2	4	0	0	0
DI BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	131	0	1	1	0	0	0
DINA	139	0	0	0	0	0	0
DI BOURGOGNE	128	0	0	0	1	2	3
DI HAUTS DE FRANCE	327	1	13	14	4	7	11
DIPA	155	4	10	14	8	18	26
DI OCCITANIE	167	0	1	1	0	1	1
DNRED	142	1	0	1	1	0	1
DI ARA	297	4	4	8	3	5	8
DNGCD	132	0	3	3	1	4	5
DNRFP	24	1	0	1	0	1	1
DNSCE	21	0	0	0	0	0	0
CID	22	0	0	0	1	0	1
SEJF	6	0	1	1	0	1	1
DR MAYOTTE	16	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	36	0	0	0	0	0	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	89	2	1	3	0	0	0
DI ANTILLES GUYANE	48	0	0	0	0	1	1
DR GUADELOUPE	28	0	0	0	0	1	1
DR GUYANE	49	0	1	1	0	0	0
DR SAINT PIERRE ET MIQUELON	17	0	0	0	0	0	0
DR POLYNESIE	20	0	0	0	0	0	0
DIRECTION GENERALE							
SDRH	2	0	0	0	0	0	0
DRI	0	0	0	0	0	0	0
SD FIN	3	0	0	0	0	0	0
SDSI	1	0	0	0	0	0	0
SD JCF	7	0	0	0	0	0	0
COMINT	6	0	0	0	0	0	0
SD FID	6	0	0	0	0	0	0
DSECE	3	0	0	0	0	0	0
SD RESEAU	1	0	0	0	0	0	0
IS	0	0	0	0	0	0	0
COM	0	0	0	0	0	0	0
PSG	0	0	0	0	0	0	0
SPID	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 790	27	55	82	28	66	94